

PG1



République et canton de Genève
Département des finances
et des ressources humaines
Administration fiscale cantonale

POST TELEMAS LUX

Code déclaration

Mandataire

Numéro de contribuable:

CINCOTTI Salvatore

Contribuable A

Contribuable B

N° Référence

Nom, prénom CINCOTTI Salvatore

Date de naissance

Etat civil

Nationalité

Profession exercée

Contribution religieuse
volontaire

Renseignements

Adresse au 31 décembre 2021
(si différente de mon adresse actuelle)

Si je suis arrivé en 2021, date d'arrivée

Lieu de provenance

Loyer annuel du domicile personnel 2021 en francs

Je suis domicilié à l'étranger et au bénéfice du statut de « Quasi-résident »

En cas de question, je peux être atteint au(x) numéro(s) suivant(s):

Téléphone privé

Tél. prof. Contr.A

Tél. prof. Contr.B

Observations

Il est précisé que les rémunérations d'administrateur versée à Monsieur S. Cincotti par les sociétés Altergon Italia S.r.l et Technogentics Holding S.r.l. sont imposables en Italie, conformément à la CDI Suisse - Italie en vigueur. Par ailleurs, ces rémunérations sont déjà fait l'objet d'une retenue à la source, selon certificats y relatifs.

Observations sur annexes jointes

Annexes :

Redépôt de
déclaration

CINCOTTI Salvatore,

PG2

Récapitulation 2021

Revenu

			ICC	IFD
			1. Revenu	2. Revenu
11.00	Revenu brut de l'activité dépendante	Contr.A A1	432'623	432'623
21.00	Revenu brut de l'activité dépendante	Contr.B A2		
12.00	Revenu de l'activité indépendante	B2		
13.00	Revenu brut provenant de prestations Rentes, pensions	C1		
14.00	Revenu brut mobilier	F1	2'666	2'666
15.00	Revenu brut Immobilier	D	41'826	65'151
16.00	Autres revenus	C2	9'600	9'600
17.00	Rentes AVS/AI	C1		
91.00	Revenu brut		522'604	545'929

Renseignements

Les revenus ci-dessous servent à la détermination de la (des) charge(s) de famille et/ou à l'application des lois sociales

			ICC
			Montant
98.10	Versements provenant d'assurances de capitaux privées susceptibles de rachat		
98.20	Bourses délivrées par le Service des bourses et prêts d'études		
98.30	Pensions alimentaires perçues par l'enfant majeur		
98.40	Prestations complémentaires AVS/AI (SPC)		
98.41	Autres prestations complémentaires de la ville de Genève		
98.42	Allocations pour impotents		
98.43	Prestations complémentaires familiales (SPC)		
98.44	Prestations transitoires pour chômeurs âgés		
98.50	Solde du service militaire et indemnité de fonction de la protection civile		
98.60	Prestations de l'assurance militaire exonérées en vertu de la loi fédérale sur l'assurance militaire		
98.70	Versements à titre de réparation de tort moral		
98.75	Indemnités en capital imposées séparément		
98.80	Aide sociale de l'Hospice général		
98.81	Dons versés par une commune, un autre canton, un organisme public ou une institution privée	Nom de l'institution:	
98.90	Revenu provenant d'une activité lucrative d'un (des) enfant(s) mineur(s)		
98.95	Revenus bruts déjà imposés selon la procédure simplifiée prévue par la Loi sur le travail au noir		
98.96	Gain de maison de jeux en Suisse exonérés au sens LJA		
98.98	Report des gains exonérés de jeux d'argent déclarés dans l'Etat des Titres		
98.00	Total		

PG3

Récapitulation 2021

Déductions

				ICC		IFD	
				1. Revenu		2. Revenu	
91.00	Revenu brut	Report du code 91.00 col.1 et 2, feuille de gauche		522'604		545'929	
31.00	Déductions liées à l'activité dépendante	Contr.A	A1	192'138		196'138	
41.00	Déductions liées à l'activité dépendante	Contr.B	A2				
32.00	Déductions liées à l'activité indépendante		B4				
56.20	Déductions liées aux revenus mobiliers		F1	36		36	
58.00	Charges et frais d'entretien d'immeuble(s)		D	30'592		34'531	
58.01	Frais immobiliers reportés		D				
33.00	Déductions liées aux rentes de la prévoyance professionnelle		C4				
59.00	Autres déductions		C4			2'600	
52.00	Primes d'assurances		C3	42'583		4'900	
53.00	Pensions, contributions d'entretien versées		C4				
54.00	Rentes viagères payées		C3				
55.00	Intérêts chirographaires et hypothécaires		E1	36'231		36'231	
57.00	Pertes commerciales et/ou pertes non compensées		B2				
92.20	Sous-total ICC + IFD pour la déduction des frais médicaux Déduit du code 91.00 les codes 31.00 à 57.00			213'235		250'204	
71.00	Frais médicaux Montant net après déduction de la participation de la caisse maladie						
	Selon liste						
	Contr.A	Contr.B	Enfant(s)	Total			
					2'161	0	
	ICC: Total moins 0.5% du code 92.20						
	IFD: Total moins 5% du code 92.20						
92.40	Sous-total ICC + IFD pour la déduction des dons et calcul de la déduction pour bénéficiaires de rentes AVS/AI			211'074		250'204	
73.00	Versements bénévoles et dons						
	Selon liste						
	Contr.A	Contr.B	Enfant(s)	Total			
					1'635	1'535	
IFD							
74.00	Versements aux partis politiques						
	Contr.A	Contr.B					
61.20	Charges de famille IFD						
61.25	Charges de famille ICC			26'000		13'000	
81.30	Déduction pour bénéficiaires de rentes AVS/AI						
95.00	Revenu net total Le cas échéant, revenu net pour le taux			183'439		235'669	
97.00	Part proportionnelle du revenu non imposable			20'533		32'973	
99.00	Revenu imposable			162'906		202'696	